



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 13123

Texte de la question

M. Jacques Brunhes appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des conseillers d'orientation-psychologues. Cette profession assure une mission essentielle pour le bon fonctionnement de notre système éducatif. Les difficultés sociales, la complexité croissante de nos sociétés, la perte de repères familiaux ou civiques, font qu'elle est de plus en plus sollicitée dans les établissements ou les centres d'information et d'orientation (CIO) pour des aides et des soutiens personnalisés en constante augmentation. Particulièrement compétents dans l'individualisation des parcours de formation, les conseillers d'orientation-psychologues sont souvent en première ligne dans les zones difficiles pour favoriser la prévention de la violence et l'accès à la citoyenneté. Or les conseillers d'orientation-psychologues sont inquiets. L'asphyxie continue des recrutements depuis maintenant dix ans, aboutit à une lourde surcharge de travail pour les intéressés et à une perte de « visibilité » de leur efficacité par les jeunes, les familles, le système éducatif lui-même (un conseiller pour 1 100 élèves à Gennevilliers-Villeneuve). 100 postes seulement par an, soumis au concours de recrutement, ne parviennent pas à remplacer les départs. Il y aura ainsi 100 postes vacants à la rentrée 1998, dont 14 dans l'Académie de Versailles. Compte tenu des retards accumulés, le « redéploiement des moyens existants » ne peut être raisonnablement envisagé, car il ne pourrait qu'affaiblir certains CIO, déjà insuffisamment dotés. La profession est d'autant plus préoccupée pour l'avenir que, à partir de l'an 2000, ce sont près de 200 psychologues qui prendront leur retraite chaque année. Les conseillers d'orientation-psychologues craignent la disparition des métiers de la psychologie à l'école. Ils ne souhaitent pas devenir de simples « conseillers techniques de chefs d'établissements ». Il veulent au contraire pouvoir assurer dans de bonnes conditions leur mission d'écoute, d'aide et de conseil, d'accompagnement des jeunes dans leurs histoires scolaires et familiales. Il lui demande donc comment il compte redonner aux conseillers d'orientation-psychologues les moyens d'accomplir leur mission.

Texte de la réponse

Le corps des conseillers d'orientation-psychologues devrait connaître, dans les années à venir, un nombre important de départs à la retraite. C'est pourquoi, afin d'anticiper cette évolution, le volume de postes offerts aux concours est passé de cent places à la session 1996 à cent trente-deux en 1997, puis à cent quatre-vingt-cinq à la session 1998. Un effort particulier de recrutement par la voie externe a été effectué puisque soixante-quinze postes sont ouverts au concours externe de conseillers d'orientation-psychologues en 1998, contre cinquante lors de la précédente session. Cette augmentation de 50 % des recrutements constitue une des traductions de l'attention portée par le ministre à l'orientation des élèves de l'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Brunhes](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13123

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 avril 1998, page 2013

Réponse publiée le : 29 juin 1998, page 3621